



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBÉRATION N° 74/2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART - M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : David JARDINE

Par délibération n°78/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs de la restauration scolaire et périscolaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi, le Conseil Municipal, David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, décide par 20 voix « pour », 6 « contre » (E. AGBESSI, V. CHARTIER, C. DESJOURS, M. VILLEDIEU, C. ZELUS, D. BAPTISTE) et 1 « abstention » (J. DE AMORIM) :

- D'adopter les tarifs de la restauration scolaire et périscolaire tels que présentés ci-dessous applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 pour prendre en compte la hausse des dépenses de fonctionnement du service :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE + PERI 12H

	Avec Réservation	1.00 €	2.10 €	2.65 €	3.00 €	3.55 €	4.10 €	4.40 €	6.90 €
Tarifs à partir du 01/09/23	Sans Réservation	2.00 €	4.20 €	5.30 €	6.00 €	7.10 €	8.20 €	8.80 €	13.80 €
	Avec Portier repas PAI	0.60 €	1.05 €	1.35 €	1.50 €	1.75 €	2.05 €	2.20 €	

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 20/06/2023

Publié ou notifié

Le : 26/06/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230609-74-2023-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023 Page 1 sur 1